

Rapport de gestion 2011  
de la Nationale Suisse Fondation collective PLUS

# Sommaire

<b>Bilan</b>	<b>3</b>
<b>Compte d'exploitation</b>	<b>4</b>
<b>ANNEXE aux comptes 2011</b>	<b>5</b>
I Principes et organisation	5
II Membres actifs et rentiers	6
III Mode de réalisation du but	7
IV Principes d'évaluation, de présentation des comptes, continuité	8
V Risques techniques, couverture des risques, degré de couverture	9
VI Précisions relatives au placement de la fortune et au résultat net de ce placement	10
VII Précisions concernant d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation	11
VIII Charges incombant à l'autorité de surveillance	14
IX Complément d'informations en rapport avec la situation financière de la Fondation collective	14
X Événements survenus après la clôture du bilan	14

# Bilan

(en CHF)	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
<b>Actifs</b>			
<b>Placements</b>			
Attribution d'actions Nationale et Nationale Vie		21 294.50	21 772.55
<b>Créances</b>			
Compte courant Swiss Life		1 373 438.89	1 551 507.15
Autres créances		154 871.95	70 144.85
		<b>1 549 605.34</b>	<b>1 643 424.55</b>
<b>Compte de régularisation des actifs</b>			
Versement anticipé de prestations d'assurance	7.1.A	0.00	133 183.70
		<b>0.00</b>	<b>133 183.70</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>1 549 605.34</b>	<b>1 776 608.25</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Engagements</b>			
Engagements liés aux prestations de libre passage et aux rentes		164 467.00	224 759.30
Compte courant entreprises affiliées		633 832.54	858 870.60
Autres engagements	7.1.B	289 678.95	324 407.70
<b>Total des engagements</b>		<b>1 087 978.49</b>	<b>1 408 037.60</b>
<b>Réserves de cotisations de l'employeur</b>		<b>367 282.10</b>	<b>274 225.90</b>
<b>Capital de la Fondation</b>			
État au 01.01.		94 344.75	94 344.75
Excédent de l'exercice		94 344.75	93 875.35
		0.00	469.40
<b>Total des passifs</b>		<b>1 549 605.34</b>	<b>1 776 608.25</b>

# Compte d'exploitation

(en CHF)	Annexe	31.12.2011	31.12.2010
<b>Cotisations ordinaires et autres versements</b>		<b>2 649 908.40</b>	<b>3 756 836.04</b>
Cotisations salariés	7.2.A	836 685.01	1 082 173.35
Cotisations employeurs	7.2.A	1 603 839.99	2 034 565.65
Utilisation de la rés. de cot. de l'employeur pour le paiement de cotisations	7.1.B	-1 458.00	-65 002.60
Primes uniques et rachats		120 841.40	605 099.64
Versements à la réserve de cotisations de l'employeur	7.1.B	90 000.00	100 000.00
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>0.00</b>	<b>289 477.85</b>
Versements de prestations de libre passage	7.2.B	0.00	289 477.85
Versements anticipés EPL/divorce		0.00	0.00
<b>Produit des cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>2 649 908.40</b>	<b>4 046 313.89</b>
<b>Prestations réglementaires</b>	<b>7.2.C</b>	<b>-2 680 635.80</b>	<b>-3 445 311.50</b>
Rentes de vieillesse		-410 045.00	-745 404.55
Rentes de survivants		-150 941.20	-99 277.95
Rentes d'invalidité		-60 237.50	-245 110.20
Autres prestations réglementaires		-82 742.10	-139 274.80
Prestations en capital à la retraite	7.2.D	-1 976 024.00	-2 089 208.00
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité		-646.00	-127 036.00
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-6 856 240.29</b>	<b>-5 315 920.45</b>
Prestations de libre passage lors de la sortie	7.2.E	-6 847 617.04	-4 527 936.45
Versements anticipés EPL/divorce	7.2.F	-8 319.65	-662 432.00
Transfert de la rés. de cot. de l'employeur à une nouvelle inst. de prévoyance	7.1.B	-303.60	-125 552.00
<b>Charges au titre des prestations et versements anticipés</b>		<b>-9 536 876.09</b>	<b>-8 761 231.95</b>
<b>Dissolution / Constitution de rés. de cot. de l'employeur</b>	<b>7.1.B</b>	<b>-88 238.40</b>	<b>90 554.60</b>
Dissolution(+) / Constitution(-) de rés. de cot. de l'employeur		-88 238.40	90 554.60
<b>Produit des prestations d'assurance</b>		<b>9 654 282.49</b>	<b>8 791 354.55</b>
Prestations d'assurance		9 544 920.59	8 645 284.85
Parts d'excédents provenant des assurances	7.2.G	109 361.90	146 069.70
<b>Charge d'assurance</b>		<b>-2 679 076.40</b>	<b>-4 166 991.09</b>
Primes d'assurance		-2 440 525.00	-3 116 739.00
Primes uniques versées aux assurances		-120 841.40	-894 577.49
Utilisation des parts d'excédents provenant des assurances		-109 361.90	-146 069.70
Cotisations au fonds de garantie LPP		-8 157.10	-8 951.80
Autres versements à la compagnie d'assurance		-191.00	-653.10
<b>Résultat net de la partie assurance</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Résultat net des placements</b>		<b>0.00</b>	<b>469.40</b>
<b>Résultat net de l'attribution d'actions et des mouvements du portefeuille d'actions</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
Produits liés à l'attribution d'actions, aux mouv. du portefeuille d'actions		950.55	5 395.95
Charges liées à l'attribution d'actions, aux mouv. du portefeuille d'actions		-950.55	-5 395.95
<b>Résultat net des intérêts des comptes courants</b>		<b>0.00</b>	<b>469.40</b>
Intérêts sur créances		63 056.05	63 396.80
Intérêts sur engagements		-63 056.05	-62 927.40
<b>Autres produits</b>		<b>2 100.00</b>	<b>6 400.00</b>
Produit des prestations de service fournies		2 100.00	1 200.00
Autres produits			5 200.00
Autres charges		-2 100.00	-6 400.00
Charges des prestations de service fournies		-2 100.00	-1 200.00
Autres charges			-5 200.00
<b>Charges administratives</b>	<b>7.H</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Excédent des produits</b>		<b>0.00</b>	<b>469.40</b>

# ANNEXE aux comptes 2011

## I Principes et organisation

### I.1 Forme juridique et but

La Nationale Suisse Fondation collective PLUS (dénommée ci-après Fondation) a pour but de garantir la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité – dans le cadre de la prévoyance extraobligatoire – en faveur des entreprises qui lui sont affiliées. La Fondation atteint son but par le biais de la conclusion d'un contrat cadre d'assurance collective avec la Nationale Suisse Vie SA (la fondatrice), ci-après Nationale Suisse Vie. Suite au changement d'assureur consécutif au transfert de portefeuille, approuvé par la FINMA au 1<sup>er</sup> avril 2011, à Swiss Life SA au 1<sup>er</sup> janvier 2011 conformément à l'art. 62 LSA, Swiss Life SA (ci-après Swiss Life) reprend les droits et les obligations de ce contrat cadre d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

### I.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est enregistrée sous le n° C1NR56 auprès du Fonds de garantie LPP à Berne.

### I.3 Acte de fondation et règlements

L'acte de fondation en vigueur date du 23 mai 2002. Il existe un règlement d'organisation qui est entré en vigueur le 3 février 2005. Le règlement pour la liquidation partielle et totale a été approuvé le 19 octobre 2007 par l'Office fédéral des assurances sociales.

### I.4 Organe de direction et droits de signature

Le Conseil de fondation se compose de:

Dr. Anton Peter, Ettingen	président
Susanne Jeger, Laufen	vice-président
Ralph Jeitziner, Liestal	membre

Droit de signature

Le président, le vice-président ainsi que d'autres membres du conseil de fondation désignés par celui-ci engagent la fondation en signant collectivement à deux. La gérante, Swiss Life, est autorisée à accorder le droit de signature collective à d'autres personnes pour permettre la gestion des affaires courantes de la Fondation.

### I.5 Autorité de surveillance

Office fédéral des assurances sociales (OFAS), Effingerstrasse 20, 3003 Berne

### I.6 Expert en caisses de pension

Monsieur Christian Wagner, Wagner & Kunz Aktuare AG, Bâle

### I.7 Organe de contrôle

PricewaterhouseCoopers SA, St. Jakobs-Strasse 25, Case postale, 4002 Bâle

### I.8 Employeurs affiliés

	2011	2010
Effectifs au 31.12. de l'exercice précédent (EP)	93	110
Nouvelles entrées	0	0
Sorties	-15	-17
Effectifs au 31.12. de l'exercice	78	93

Sont prises en considération les affiliations comptant le 31.12.2011 et le 31.12.2010 au moins une personne assurée active ou ayant droit à une rente. L'effectif continuera de baisser car il est fermé à l'acquisition d'affaires nouvelles.

## II Membres actifs et rentiers

	2011			2010		
	H	F	Total	H	F	Total
<b>Assurés actifs</b>						
Effectifs au 31.12. de l'EP	290	84	374	323	91	414
Nouvelles entrées	17	3	20	17	3	20
Sorties	-112	-37	-149	-50	-10	-60
Effectifs au 31.12. de l'exercice	195	50	245	290	84	374
<b>Bénéficiaires de rentes de vieillesse</b>						
Effectifs au 31.12. de l'EP	16	16	32	18	16	34
Nouvelles entrées	0	0	0	0	0	0
Sorties	-4	-2	-6	-2	0	-2
Effectifs au 31.12. de l'exercice	12	14	26	16	16	32
<b>Bénéficiaires de rentes de survivants</b>						
Effectifs au 31.12. de l'EP	15	0	15	13	0	13
Nouvelles entrées	2	0	2	2	0	2
Sorties	0	0	0	0	0	0
Effectifs au 31.12. de l'exercice	17	0	17	15	0	15
<b>Bénéficiaires de rentes d'invalidité</b>						
Effectifs au 31.12. de l'EP	20	5	25	29	5	34
Nouvelles entrées	0	0	0	1	0	1
Sorties	-6	-1	-7	-10	0	-10
Effectifs au 31.12. de l'exercice	14	4	18	20	5	25
<b>Bénéficiaires de rente au total</b>						
Effectifs au 31.12. de l'EP	51	21	72	60	21	81
Nouvelles entrées	2	0	2	3	0	3
Sorties	-10	-3	-13	-12	0	-12
Effectifs au 31.12. de l'exercice	43	18	61	51	21	72
<b>Total des personnes assurées</b>	<b>238</b>	<b>68</b>	<b>306</b>	<b>341</b>	<b>105</b>	<b>446</b>
<b>Moyenne par employeur affilié</b>	<b>3.05</b>	<b>0.87</b>	<b>3.92</b>	<b>3.67</b>	<b>1.13</b>	<b>4.80</b>

### **III Mode de réalisation du but**

#### **III.1 Précisions concernant les plans de prévoyance**

Dans le cadre de la prévoyance professionnelle extraobligatoire, il s'agit généralement de plans de prévoyance qui couvrent une assurance de capitaux avec exonération des cotisations.

#### **III.2 Financement, méthode de financement**

La Fondation se finance par le biais des cotisations des œuvres de prévoyance affiliées. Les cotisations se composent comme suit:

##### **Cotisations d'épargne**

Les cotisations d'épargne sont généralement déterminées en pourcentage du salaire.

##### **Primes de risque (y. c. frais)**

Les primes de risque sont calculées selon le tarif actuel de l'assurance collective. Ce tarif a été approuvé par la FINMA.

##### **Cotisations au Fonds de garantie**

Le montant des cotisations au Fonds de garantie est fixé par le Conseil fédéral.

##### **Prestations de services facturées en sus**

Les prestations de services facturées en sus sont réglementées dans le Règlement des frais de gestion.

##### **Répartition des cotisations**

La cotisation de l'employeur doit correspondre au minimum à 50% du total des cotisations d'épargne et des primes de risque.

#### **III.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance**

L'administration de la Fondation est assurée par des collaborateurs de Swiss Life.

La Fondation est redevable à Swiss Life des primes de risque et des primes pour frais, calculées par année et par personne assurée selon le tarif de l'assurance collective, ainsi que des cotisations d'épargne réglementaires. Elles sont répercutées ensuite sur les entreprises affiliées.

Les éventuelles lacunes de cotisations de la Fondation sont supportées par Swiss Life, déduction faite des subsides versés par le fonds de garantie LPP.

Tous les frais administratifs de la Fondation sont à la charge de Swiss Life.

Les relations entre Swiss Life et la Fondation sont régies par un contrat cadre d'assurance collective.

Ce contrat cadre d'assurance collective a pour but d'assurer les effectifs des entreprises affiliées à la Fondation aux fins de réaliser la prévoyance de leur personnel.

## **IV Principes d'évaluation, de présentation des comptes, continuité**

### **IV.1 Principes d'évaluation de la Nationale Suisse Fondation collective PLUS**

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et l'évaluation sont effectués selon les dispositions du droit des obligations (CO) et de la LPP et n'ont pas changé par rapport à l'année précédente. Les comptes annuels, consistant dans le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe, sont l'expression de la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la norme Swiss GAAP RPC 26.

#### **Actions**

Les actions sont évaluées à leur cours de clôture à fin décembre 2011.

#### **Autres actifs et passifs**

Les créances et les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

### **IV.2 Principes d'évaluation des placements auprès de Swiss Life**

Les principes essentiels d'évaluation applicables aux réserves mathématiques de la Fondation investies par Swiss Life comme convenu dans le contrat cadre d'assurance collective correspondent aux dispositions établies pour les compagnies d'assurance.

## V Risques techniques, couverture des risques, degré de couverture

### V.1 Genre de couverture des risques, réassurances

Tous les risques techniques ainsi que le risque de placement sont entièrement couverts par Swiss Life.

### V.2 Précisions concernant les actifs et passifs provenant de contrats d'assurance

La réserve mathématique investie auprès de Swiss Life se compose comme suit:

Évolution de la réserve mathématique	2011	2010
(en mio de CHF)		
<b>Total des avoirs de vieillesse</b>		
État au 01.01.	29.8	33.3
Bonifications en capital	0.1	0.9
Bonifications de vieillesse	2.0	2.4
Rémunération	0.5	0.6
Charges au titre des prestations	-8.7	-7.4
<b>État au 31.12.</b>	<b>23.7</b>	<b>29.8</b>
Dont obligatoire (LPP)	0.0	0.0
<b>Pour les rentes de vieillesse en cours</b>		
État au 01.01.	5.2	5.4
Départs à la retraite	0.0	0.0
Sorties par suite de décès	-2.7	0.0
Sorties par suite de résiliations de contrats	0.0	0.0
Évolutions annuelles	-0.2	-0.2
<b>État au 31.12.</b>	<b>2.3</b>	<b>5.2</b>
<b>Pour les rentes de survivants en cours</b>		
État au 01.01.	0.9	1.0
Produits par suite de décès	1.0	0.0
Sorties par suite de décès de rentiers	0.0	0.0
Sorties par suite de résiliations de contrats	0.0	0.0
Évolutions annuelles	-0.1	-0.1
<b>État au 31.12.</b>	<b>1.8</b>	<b>0.9</b>
<b>Pour les rentes d'invalidité en cours</b>		
État au 01.01.	1.1	1.5
Produits par suite de cas d'invalidité	-0.1	0.2
Sorties par suite de décès	0.0	-0.1
Sorties par suite de réactivation	-0.2	-0.2
Sorties par suite de résiliations de contrats	0.0	0.0
Autres évolutions annuelles / évolution des rentes pour enfants	-0.2	-0.3
<b>État au 31.12.</b>	<b>0.6</b>	<b>1.1</b>
<b>Total de la réserve mathématique au 31.12.</b>	<b>28.40</b>	<b>37.00</b>

Ces réserves mathématiques sont inscrites au bilan de Swiss Life et ne figurent pas dans le bilan de la Nationale Suisse Fondation collective LPP.

### V.3 Résultat de la dernière expertise technique

L'expert reconnu pour la prévoyance professionnelle (Monsieur Christian Wagner) a confirmé le 15.2.2011, pour l'année 2010, que la Fondation a réassuré l'ensemble des risques de façon conforme auprès de Nationale Suisse.

### V.4 Bases techniques et autres présomptions comptant pour la technique d'assurance

Le calcul des prestations de risque et des primes de risque répond aux principes approuvés par la FINMA.

### V.5 Modification des bases techniques et des présomptions

#### Bases techniques

Les bases techniques utilisées pour 2011 restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

### V.6 Degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Les prétentions sont entièrement couvertes dans le cadre du contrat d'assurance collective avec Swiss Life. Le modèle d'assurance complète implique toujours un degré de couverture minimal de 100%. Il n'existe pas de risque de découvert, sauf dans l'hypothèse où la Fondation effectuerait à son propre risque des placements qui ne permettraient pas de réaliser le rendement nécessaire ou ne réassureraient pas entièrement les risques des opérations d'assurance.

## VI Précisions relatives au placement de la fortune et au résultat net de ce placement

### VI.1 Organisation des placements, règlement concernant les placements

La Fondation ne dispose d'aucune structure propre pour l'administration de sa fortune. Le Règlement d'organisation de la commission de prévoyance du 17.9.2007, approuvé par décision du 19.10.2007 par l'Office fédéral des assurances sociales, est déterminant à cet égard. La fortune administrée par Swiss Life est placée conformément aux prescriptions de placement de l'OPP2 ainsi qu'à celles relatives aux assurances vie.

Les limites de placement au sens de l'OPP2 ont été respectées et la relation de compte courant avec Swiss Life est conforme au but de la Fondation. Le placement de la fortune est entièrement opéré par Swiss Life. Pour les informations concernant les placements de capitaux, nous renvoyons au compte d'exploitation de Swiss Life pour l'année 2011

Les informations ci-après reposent sur des renseignements de Swiss Life qui ne font pas l'objet de l'examen effectué par l'organe de contrôle de la Fondation.

### VI.2 Présentation des placements de la fortune par catégorie selon le compte d'exploitation de Swiss Life

Les placements de la prévoyance professionnelle sont gérés séparément.

#### Précisions quant à la qualité de la stratégie de placement

La stratégie de placement est placée sous la responsabilité de Swiss Life. Il a été décidé d'une stratégie de placement propre pour la prévoyance professionnelle, dans le respect des dispositions légales.

Catégories de placement selon le compte d'exploitation Swiss Life	31.12.2011	
	(en milliers de CHF)	%
Liquidités et dépôts à terme	1 029 275	2,04%
Titres à revenu fixe	38 461 271	76,34%
Hypothèques et autres créances nominales	3 526 609	7,00%
Actions et parts de fonds de placement	515 361	1,02%
Private Equity et Hedge Funds	243 507	0,48%
Placements dans des participations et des entreprises associées	406 725	0,81%
Immobilier	5 673 795	11,26%
Autres placements	528 584	1,05%
<b>Total</b>	<b>50 385 127</b>	<b>100,00%</b>

Les placements de la prévoyance professionnelle sont gérés séparément.

### VI.3 Résultats du secteur Vie collective de Swiss Life

Les produits bruts, charges, résultats, les variations des provisions et l'attribution au fonds d'excédents figurent dans le compte d'exploitation Swiss Life.

## VII Précisions concernant d'autres positions du bilan et du compte d'exploitation

### VII.1 Précisions quant au bilan

#### A. Actifs

##### Versement anticipé de prestations d'assurance

Les rentes pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2012 ont été versées en décembre 2011.

##### Autres créances

Les autres créances d'un montant de 0,15 million de francs consistent principalement dans des arriérés de cotisations au 31.12.2011. Ceux-ci figurent dans le tableau ci-après en fonction du volume des arriérés:

	2011			2010		
	Nombre	Montant	Moyenne	Nombre	Montant	Moyenne
Tous	25	154 541	6 180	25	69 974	2 800
0 -> 10	1	7	5	1	5	5
10 -< 1 000	14	3 127	225	18	5'800	322
1 000 -< 5 000	3	7 974	2 660	2	4'194	2 097
5 000 -< 10 000	4	31 589	7 895	2	19'371	9 686
10 000 -< 20 000	1	10 075	10 075	1	12'762	12 762
20 000 -< 50 000	1	26 837	26 835	1	27'842	27 842
>= 50 000	1	74 932	74 930	0	-	-

#### B. Passifs

##### Engagements

Les engagements concernent principalement des prestations de libre passage et rentes dues ainsi que des fonds libres.

La position Compte courant entreprises affiliées recouvre des cotisations payées d'avance.

La position Autres engagements recouvre les fonds libres présentés comme suit:

(en CHF)	2011	2010	Variation
Fonds libre	289 678.95	324 407.70	-34 728.75
dont en actions	21 294.50	21 772.55	-478.05
dont sans action	268 384.45	302 635.15	-34 250.70

##### Réserves de cotisations de l'employeur

(en CHF)	2011	2010	Variation
Situation au 31.12. de l'EP	274 225.90	361 116.10	-86 890.20
Versements	90 000.00	100 000.00	-10 000.00
Utilisation pour cotisations	-1 458.00	-65 002.60	63 544.60
Résiliation de contrat	-303.60	-125 552.00	125 248.40
Intérêts de 1,75% (EP: 1,75%)	4 818	3 664.40	1 153.40
<b>Situation au 31.12. de l'exercice</b>	<b>367 282.10</b>	<b>274 225.90</b>	<b>93 056.20</b>

Conformément aux prescriptions de la norme Swiss GAAP RPC 26, la position Dissolution / Constitution de réserves de cotisations de l'employeur dans le compte d'exploitation équivaut au montant net. Ce montant résulte de la différence entre les paiements effectués et les charges au titre des paiements des cotisations et des résiliations de contrats, sans la rémunération.

## VII.2 Précisions concernant le compte d'exploitation

### A. Cotisations réglementaires ordinaires

La composition des cotisations réglementaires se présente comme suit:

(en CHF)	2011	2010	Variation
Part salariés	836 685	1 082 173	-245 488
Part employeurs	1 603 840	2 034 566	-430 726
<b>Total</b>	<b>2 440 525</b>	<b>3 116 739</b>	<b>-676 214</b>

Les salariés supportent environ un tiers des cotisations et les employeurs, deux tiers.

(en CHF)	2011	2010	Variation
Par affiliation	31 289	33 513	-2 225
Par assuré soumis à cotisation	9 961	8 334	1 628

En raison de la baisse des effectifs, les cotisations ont baissé de 21,7%.

### B. Apports de fonds de libre passage

La position Apports de fonds de libre passage comprend la comptabilisation, d'une part, des prestations de libre passage des nouveaux employés à leur entrée dans l'entreprise (affiliation existante) et, d'autre part, le total des prestations individuelles de libre passage lors de reprises de contrats (nouvelle affiliation).

(en CHF)	2011	2010	Variation
Reprises de contrats	0	0	0
Autres	0	290 000	-290 000

### C. Prestations réglementaires

(en CHF)	2011	2010	Variation
Rentes de vieillesse	410 045.00	745 404.55	-335 359.55
Rentes de survivants	150 941.20	99 277.95	51 663.25
Rentes d'invalidité	139 299.00	380 329.70	-241 030.70
Autres prestations réglementaires (rentes supplémentaires issues du taux de conversion légal)	3 680.60	4 055.30	-374.70
Prestations en capital lors de la retraite	1 976 024.00	2 089 208.00	-113 184.00
Prestations en capital en cas de décès et d'invalidité	646.00	127 036.00	-126 390.00
<b>Total prestations réglementaires</b>	<b>2 680 635.80</b>	<b>3 445 311.50</b>	<b>-764 675.70</b>

### D. Versement en capital des prestations de vieillesse lors de la retraite

(en CHF)	2011	2010	Variation
Versement en capital en CHF	1 976 024.00	2 089 208.00	-113 184.00

Le nombre de versements en capital a baissé de 5,42%.

## E. Prestations de sortie

(en CHF)	2011	2010	Variation
Rachats et sorties de service transférés à d'autres institutions de prévoyance	6 007 412.04	2 473 235.95	3 534 176.09
dont réserves pour rentes en cours	173 444.00	45 640.00	127 804.00
Rachats et sorties de service transférés à une institution de libre passage	749 218.40	1 849 513.50	-1 100 295.10
Rachats et sorties de service versements en espèces	90 986.60	223 120.90	-132 134.30
Rachats et sorties de service non encore utilisés	0.00	-17 933.90	17 933.90
<b>Total prestations de sortie</b>	<b>6 847 617.04</b>	<b>4 527 936.45</b>	<b>2 319 680.59</b>

## F. Prestations pour le financement de la propriété du logement (EPL) ou par suite de divorce

Aucun retrait pour l'encouragement à la propriété du logement n'a été effectué (2010: 4). Il n'y a eu qu'un seul versement au conjoint par suite de divorce (2010: aucun).

## G. Excédents provenant des assurances

### Attribution d'excédents 2011 issus du fonds d'excédents pour la prévoyance professionnelle de la Nationale Suisse Vie

Le 31.12.2011, des excédents ont été distribués aux œuvres de prévoyance affiliées. Au total, un excédent de 0,109 million de francs a été attribué aux œuvres de prévoyance de la Fondation collective PLUS. Il a en majeure partie été intégré à l'avoir de vieillesse des assurés.

### Information aux œuvres de prévoyance

Les œuvres de prévoyance affiliées sont informées chaque année des parts d'excédents qui leur sont attribuées.

## H. Charges administratives

L'administration est assumée par Swiss Life. C'est pourquoi aucun frais direct n'est imputé à la Fondation à ce titre. Les cotisations facturées aux entreprises affiliées comprennent une part de frais qui est intégralement reversée à Swiss Life. Les montants des prestations de services facturées en sus sont également transférés à Swiss Life. De la sorte, les dépenses de l'ensemble des affaires de la prévoyance professionnelle doivent être couvertes.

Depuis le 1.1.2005, les cotisations pour frais facturées à chaque œuvre de prévoyance sont indiquées séparément par personne assurée.

## **VIII Charges incombant à l'autorité de surveillance**

Il n'existe aucune charge particulière incombant à l'Autorité de surveillance

## **IX Complément d'informations en rapport avec la situation financière de la Fondation collective**

### **IX.1 Liquidations partielles**

Les œuvres de prévoyance affiliées inactives sont liquidées au fur et à mesure. Les éventuels fonds libres résultant de ces liquidations sont répartis conformément au Règlement pour la liquidation partielle et totale du 24 août 2007.

## **X Événements survenus après la clôture du bilan**

En janvier 2011, un accord contractuel qui avait pour objet le transfert de l'intégralité du secteur Vie collective au 1<sup>er</sup> janvier 2011 a été passé entre Nationale Suisse Vie SA et Swiss Life. Suite au changement d'assureur consécutif au transfert de portefeuille, approuvé par la FINMA au 1<sup>er</sup> avril 2011, à Swiss Life SA au 1<sup>er</sup> janvier 2011 conformément à l'art. 62 LSA, Swiss Life SA a repris les droits et les obligations du contrat cadre d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la Fondation a pris le nom de Fondation collective Swiss Life PLUS.

Aucun événement ayant une importance capitale pour l'appréciation des présents comptes n'est survenu après la clôture du bilan.